

[Traduction.]

LE DÉFICIT DE L'EXPO '67

Question n° 930—**M. Coates:**

Le gouvernement est-il maintenant en mesure d'annoncer le déficit prévu pour toutes les opérations d'Expo '67 et, dans le cas de l'affirmative, quel est le montant estimatif du déficit, et quelle part de ce montant le gouvernement fédéral devra-t-il assumer?

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): L'EXPO a rapporté d'importants bénéfices financiers nets au Canada. Pour cette raison, sur une base nationale, ce fut un bon investissement bien que, comme projet individuel, il y ait eu un déficit important. Ce n'est que vers le 30 juin 1968 que tous les contrats seront terminés, que tous les biens seront liquidés et que l'on pourra établir le bilan financier définitif. Par conséquent, le montant net des frais supportés sur les terrains de l'Expo n'est pas encore connu. On estime que le coût total net dans les livres de compte de la Compagnie de l'exposition sera d'environ 295 millions de dollars dont 50 p. 100, soit environ \$147,500,000, seront payés par le gouvernement fédéral, 37½ p. 100 par la province de Québec et 12½ p. 100 par la ville de Montréal, en vertu de l'accord tripartite. On n'a pas tenu compte des points suivants dans l'établissement du déficit de la Compagnie:

1. Les avoirs transférés aux trois gouvernements furent inscrits dans les livres de compte de la Compagnie pour une valeur de 74 millions de dollars.

2. L'augmentation estimative des revenus en taxes de tous les gouvernements provoquée par les dépenses pour l'Expo a été de 238 millions de dollars.

3. Les participants étrangers ont investi une somme approximative de 200 millions pour leur participation à l'Expo 67.

4. Les revenus touristiques du Canada se sont accrues en 1967 de 490 millions de dollars, dont la plus grande partie provenait de l'Expo '67.

5. Plus de 50 p. 100 des visiteurs de l'Expo ont été des étrangers. Approximativement un million d'entrées furent enregistrées pour des visiteurs provenant d'autres parties du monde que l'Amérique du Nord continentale. Les pavillons étrangers fonctionnaient sous les auspices des ministères du Commerce et de l'Industrie de 72 gouvernements étrangers et les trois organisations internationales représentées. Tout ceci donna naissance à un avantage pour notre commerce extérieur et servira la bonne réputation en général du Canada à l'étranger.

Expo 67 est universellement considérée comme la plus grande exposition mondiale de l'histoire. Elle a permis de créer une meilleur

[M. Béchard.]

leure compréhension du Canada aussi bien ici qu'à l'étranger et elle a donné naissance à d'importants bénéfices immatériels qui ne peuvent pas être exprimés en monnaie lorsqu'il s'agit d'établir la valeur générale de l'Expo.

*RADIO-CANADA: L'ÉMISSION DE PROGRAMMES DE L'AGENCE UNITED PROGRAM PURCHASE

Question n° 933—**M. Ormiston:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle jamais livré des programmes de l'agence UPP, achetés par Radio-Canada, à ses filiales qui achetaient ces programmes UPP?

2. Au sujet de la question 1 ci-dessus, Radio-Canada exige-t-elle un tarif horaire pour ces programmes UPP?

3. Au sujet des questions 1 et 2 ci-dessus, à combien s'est élevée jusqu'ici la subvention aux filiales?

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Voici la réponse à cette question:

Certaines des émissions que des stations de Radio-Canada achètent de l'agence United Program Purchase pour usage local sont transmises par micro-ondes aux mêmes heures. Les stations affiliées à Radio-Canada, qui achètent les mêmes émissions indépendamment de Radio-Canada, sont autorisées, si elles en font la demande, à transmettre ces émissions émanant de Radio-Canada. Les stations affiliées agissent habituellement de la sorte pour compléter les émissions en couleurs qu'elles reçoivent de leur réseau régulier, lorsqu'elles ne peuvent projeter des films en couleurs mais sont en mesure de transmettre des émissions en couleurs émanant du réseau. En outre, les commanditaires de certaines émissions transmises par les stations de Radio-Canada et certaines de ses stations affiliées ont demandé que les stations affiliées puissent transmettre ces émissions aux heures où les stations de Radio-Canada les transmettent elles-mêmes. Les stations affiliées n'ont pas besoin d'appartenir à l'agence UPP pour jouir de ce service.

En réponse aux n°s 2 et 3 de la question, je signale qu'aucun tarif n'est exigé des stations affiliées, qu'elles soient ou non membres de l'UPP, et que ces émissions n'occasionnent aucun frais supplémentaire à Radio-Canada.

LES NORMES LINGUISTIQUES DES FACTEURS

Question n° 934—**M. Valade:**

1. Quelles sont les exigences requises par le ministre des Postes en ce qui a trait aux connaissances de la langue anglaise pour les Canadiens d'expression française et de la langue française pour les Canadiens de langue anglaise relativement aux candidats au poste de facteur?

2. Combien de candidats au poste de facteur ont été refusés du 1^{er} janvier 1967 au 1^{er} janvier 1968,